



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brigitte KLINKERT

Ministre déléguée auprès de la ministre du
Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
chargée de l'Insertion

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée auprès du ministre des
Solidarités et de la Santé,
chargée de l'Autonomie

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30 novembre 2020

Crise Covid-19 : le Gouvernement soutient les associations intermédiaires en renfort des EHPAD

Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie, portent la volonté commune d'apporter des solutions concrètes aux situations de tension sur les effectifs rencontrées dans les Ehpad.

L'engagement des personnels des Ehpad, et des établissements médico-sociaux plus globalement, est mis à rude épreuve par la crise sanitaire que nous connaissons depuis près d'un an : fatigue, absentéisme, difficultés de remplacement, hausse des besoins, etc.

De façon complémentaire à la gamme de solutions mises en place par le ministère délégué à l'autonomie, le ministère délégué à l'Insertion propose une solution supplémentaire avec les associations intermédiaires (AI) en facilitant la mise à disposition de leurs personnels auprès des Ehpad.

Avec un cœur de métier sur l'aide à domicile et à la personne, les 700 structures et **près de 60.000 salariés concernés sont en capacité d'intervenir sur une large variété d'activités permettant de soulager et soutenir le fonctionnement des Ehpad : désinfection et entretien des locaux, restauration (cuisine, plonge, portage de repas...), lingerie, etc.** (cf. illustrations_ci-après).

Les consultations menées auprès des réseaux d'associations intermédiaires (Coorace et Unai en particulier) ainsi qu'auprès des fédérations professionnelles du grand âge ont permis de confirmer la pertinence de cette solution complémentaire.

Pour encourager et soutenir ces rapprochements, **la ministre déléguée à l'insertion a souhaité apporter un soutien financier exceptionnel « solidarité AI en Ehpad »** par un système de **bonification pour chaque heure de mise à disposition effectuée par une AI en Ehpad**, à compter du 1^{er} décembre 2020 et pour une période de trois mois (jusqu'au 28 février 2021).

L'ambition est de soutenir ainsi la mise à disposition de plusieurs centaines d'équivalents temps plein chaque mois auprès des Ehpad. Dès aujourd'hui les AI sont ainsi invitées à solliciter les Ehpad afin de construire de nouvelles collaborations efficaces et utiles pour répondre aux besoins immédiats.

Cette initiative conjointe en faveur de l'intervention des AI en Ehpad est à la fois une réponse conjoncturelle à la crise actuelle, et **une façon d'évoluer vers un partenariat durable** entre ces structures **compte tenu de la vocation des AI de préparer la main d'œuvre dont ont besoin ces établissements à plus long terme**. Le Plan d'investissement dans les compétences du Gouvernement constitue un outil essentiel en ce sens (PIC IAE) pour soutenir par exemple des actions de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'accès à la qualification.

Pour Brigitte Bourguignon : « Les associations intermédiaires trouvent tout à fait leur place dans l'éventail des solutions de "renfort RH" en Ehpad, c'est aussi une solution inclusive puisqu'elle permet à des demandeurs d'emploi de conforter leur orientation vers les métiers de l'aide à domicile et à la personne ».

Pour Brigitte Klinkert : « Face à la crise, chacun d'entre nous porte une partie de la solution pour surmonter cette épreuve. Le secteur de l'IAE s'était déjà illustré lors du précédent confinement en produisant des millions de masques grand public. Aujourd'hui des milliers de salariés des associations intermédiaires vont pouvoir prêter main forte à la mobilisation sanitaire et soulager nos soignants »

Les AI font partie des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : elles s'adressent aux personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à un emploi en les accompagnant vers un emploi durable.

Contacts presse :

Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON

Tél : 01 40 56 63 74

Mél : sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr

Cabinet de Brigitte KLINKERT

Tél : 01 49 55 31 23

Mél : sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr

Les associations intermédiaires (AI) :
une solution complémentaire face aux tensions en Ehpad

1. Les AI présentent les atouts suivants :

- Une activité de mise à disposition auprès de structures utilisatrices : collectivités, établissements scolaires, particuliers... ainsi que des Ehpad et hôpitaux.
- Un savoir-faire sur les métiers de l'aide à domicile et aide à la personne.
- 700 structures couvrant le territoire national, représentant 60.000 personnes salariées par an
- La possibilité d'intégrer rapidement d'autres demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, orientés par Pôle emploi ou d'autres structures d'accompagnement.
- Moins de 1% des AI ont interrompu leur activité durant ce second confinement (enquête menée du 10 au 13 novembre auprès de 1200 SIAE).
- Une réactivité immédiate
- La forte volonté des AI et de leurs réseaux (Unai, Coorace, etc.) de contribuer à cette cause nationale.

2. L'offre de services et de compétences des AI :

- a) Les activités mobilisables dès à présent (activités non médicales) :
 - o Nettoyage, propreté, désinfection, entretien des locaux
 - o Restauration (cuisine, plonge, portage de repas...), lingerie,
 - o Agent d'accueil, veilleur de nuit, agent administratif...
 - o Gestion des déchets, entretien des espaces verts...
 - o Manutention...
- b) Les activités spécifiques à construire avec les établissements, illustrations :
 - o Services de **conciergerie** pour soulager certains personnels qui ne peuvent plus faire face à leurs obligations quotidiennes compte tenu de leur implication professionnelle : blanchisserie, courses, ménage à domicile, accompagnements en véhicules à leur domicile de nuit, etc.
 - o L'appui logistique au **déploiement d'opérations de dépistage** ou information du **grand public sur les protocoles sanitaires** (projets en cours de la Croix Rouge)
 - o Pour les **personnes sortant d'hôpital et nécessitant un suivi à domicile** (personnes malade ou en convalescence). Le cœur de métier des AI en matière d'aide à domicile peut être mobilisé dans toute sa diversité : livraison de médicaments/de repas/de courses, toilettes, accompagnement psychologique de personnes isolées (zones rurales, confinement ++, absence de famille), accompagnement de personnes lors d'un déplacement pour un test Covid...
- c) Les activités mobilisables modulo une formation complémentaire (formation courte, de quelques jours à quelques semaines) :
 - o Brancardier
 - o Faisant fonction d'aide-soignant (échange en cours avec la Croix rouge sur les durées de formation pour les salariés en insertion)
 - o Etc.
 - o *Avec la possibilité de solliciter des moyens de formation au niveau du PIC-IAE*

Illustration dans les territoires auprès d'établissements médico-sociaux et sanitaires

- L'AI de Brocéliande intervient auprès de 5 Ehpad du territoire à hauteur de 8.000 heures par an sur les activités suivantes : veille de nuit, agent de nettoyage, renfort désinfection, aide-soignant, aide de cuisine, agent espaces verts, chauffeur livreur, agent administratif, conducteur accompagnateur, etc.

Elle dispose de 8 ETP supplémentaires en capacité d'apporter un renfort en Ehpad

- L'AI de Bruz intervient auprès d'un Ehpad à hauteur de 800 heures sur 8 mois : entretien des locaux et des chambres, mise en place espace de la restauration et distribution des repas à table et en chambre, plonge, blanchisserie.

Elle dispose de 6 ETP supplémentaires en capacité d'apporter un renfort en Ehpad

- L'AI de Caen intervient auprès de trois établissements médico-sociaux (résidence autonome communale, maison de retraite, institut médico-éducatif) à hauteur de 6000 heures par an : auxiliaire de vie, agent de maintenance bâtiment, cuisinier, agent d'entretien, lingerie...

Elle dispose de 10 ETP supplémentaires en capacité d'apporter un renfort en Ehpad